

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILES À VOTER

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-305 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA
PROTECTION DES PLANS D'EAU

Je, Stéphanie Allard, greffière, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2021-M-305 créant une réserve financière pour la protection des plans d'eau* est de 9 619 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 973 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2021-M-305 créant une réserve financière pour la protection des plans d'eau* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2021

Stéphanie Allard
Greffière

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)